



Déclaration capa recours (16/03/2026)

Nous sommes réunis ce jour, enfin ! Pour valider d'éventuelles améliorations d'avis de rdv de carrière pour des collègues jugés, subjectivement, sur leur efficience professionnelle.

Jugement établi suite à une évaluation contestable sur les modalités, les conditions temporelles et structurelles de passage. Chaque collègue n'étant jamais dans les dispositions analogues aux autres alors même que la grille d'évaluation laisserait penser le contraire avec des items généraux et fourre-tout. Nous ne reviendrons pas, ici, sur l'essence du PPCR que le SNALC a toujours condamné.

Cependant, le SNALC tient à rappeler un fondement de cette évaluation : cet avis ne doit pas porter sur un moment de la carrière mais sur une évolution de l'ensemble de la carrière dans sa globalité. Or, cette nuance n'est pas toujours bien appréhendée. Le collègue doit être considéré dans son action globale : pédagogique, participative à la vie de l'établissement et son investissement au sein de l'établissement. Malheureusement, ces 2 derniers éléments sont sous-évalués voir oubliés. Sauf pour justifier un positionnement d'item qui serait minoré.

Il serait bon que ces items prennent en compte l'évolution du métier, des conditions de travail subies par les personnels, du public actuel en EPLE, de l'état de santé des collègues et de la violence ainsi que de la dangerosité qui font notre quotidien.... Car sur ces constats indiscutables et objectifs, rien n'est dit ni n'est pris en considération. Quelle honte !

Comment l'institution peut-elle clamer son désir de lutter contre la crise du recrutement lorsque les personnels voient leur avancement de carrière freiné, dévalorisé, si peu rétribué et quand ils sont livrés à la vindicte des parents, aux élucubrations des élèves et au manque de soutien des hiérarchies ?

Le SNALC réclame que le quotidien en eple, que la complexité d'enseigner aujourd'hui et les risques au travail soient aussi des critères retenus pour évaluer et revenir sur des avis distribués superficiellement.